

A PRECISER
règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
règles de prise en compte des absences aux épreuves
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
En cas d'ECI: explication des modalités d'application de la seconde chance
autres remarques

Modalités de compensation annuelle
FI les étudiants doivent obtenir la note de 10/20 au semestre 1 et 10/20 au semestre 2.
FA les étudiants doivent obtenir la note de 10/20 à l'UE formation en entreprise et 10/20 à la moyenne de toutes les autres UE.
FI la durée du stage est de 4 mois minimum et de 6 mois maximum.
FI + FA Le coefficient de chaque unité d'enseignement correspond à son nombre d'ECTS.
FI + FA Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 10 étudiants susceptibles de passer la session 2.

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire Une moyenne aux semestres attendue pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

	Hors ECI	
	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ ECI* Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	(N1+N2)/2	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	(N1+N2+N3)/3	
(2)	(N1+N2+N3)/3	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)